

**DÉCISION N° 18/2022 du 4 octobre 2022**

**Validation du plan de financement  
Réhabilitation du système d'assainissement situé « Champs des Chevaux à Drevant**

**Le Président de la Communauté de communes Cœur de France,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,  
**vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020, donnant délégation au Président pour constituer les dossiers de demandes de toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de réhabilitation du système d'assainissement situé « Champ des Chevaux » à Drevant

**Article 2** : d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	97 921 €	État DETR	48 961 €	50 %
		Agence de l'eau Loire-Bretagne	29 376 €	30 %
		Fonds Propres	19 584 €	20 %
Total	97 921 €	Total	97 921 €	100 %

**Article 3** : Le Président et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente décision.

A Saint-Amand-Montrond, le 4 octobre 2022



Le Président

Daniel BONE

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20221004-DECISION182022-AR  
Date de télétransmission : 11/10/2022  
Date de réception préfecture : 11/10/2022